EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.056

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 17 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 12
Procurations	: 1
Votants	: 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

Absent avec procuration :
M. Jean-Pierre TOUZERY avait donné procuration à M. Christian DELESGUES ;

Absents excusés : M. PLISSON Alain.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

Objet :
ENEDIS – convention de servitude consentie sur la parcelle AE 414

Vu :
- le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1-3 et L. 2125-1 ;
- le code général des collectivités territoriales ;

Enedis a engagé des travaux de restructuration du réseau électrique de Sancerre et Saint-Satur du fait des nombreux disfonctionnements et coupures électriques survenant sur notre territoire.
Ces travaux prévoyaient l'enfouissement d'une partie du réseau haute tension.
Dans le cadre de cet enfouissement, Enedis a souhaité s'implanter sur une partie de la parcelle AE 414 (à l'angle du terrain de rugby).

Aussi, ENEDIS, pour la réalisation de ces travaux a proposé la signature d'une convention de servitude sur les parcelles AE 414 pour le passage de lignes souterraines, soit une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 40 mètres moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire unique de 20 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée AE 414 à Saint-Satur.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 04 juillet 2023

le Maire, Christian DELESGUES

MAIRIE de SAINT-SATUR
18 (Cher)

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 juillet 2023